

Restriction de circulation sur la RD 6 (route Mondicourt – Pas)

La circulation sera restreinte sur la D6 du PR 1+745 au PR 2+287 hors agglomération sur le territoire des communes de MONDICOURT et PAS-EN-ARTOIS, entre le mercredi 04 février 2026 et le mercredi 04 mars 2026 de 08h00 à 17h30, pour permettre l'exécution de travaux de dépose du réseau Haute Tension Aérien.

Elections municipales 2026

Vous êtes motivé(e) et vous souhaitez rejoindre l'équipe municipale, faites-le nous savoir !

Dépôt des candidatures :

Les déclarations de candidatures doivent être déposées en Préfecture :

Pour le 1^{er} tour : Du mardi 10 février au mercredi 25 février 2026 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sauf samedi et dimanche), le jeudi 26 février 2026 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Pour un éventuel second tour : Du lundi 16 mars 2026 au mardi 16 mars 2026 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Les opérations pré-électorales

La candidature : les règles à respecter

- ✓ Les listes peuvent comporter **au maximum 2 candidats supplémentaires** et **au maximum 2 candidats de moins** que l'effectif légal du CM :

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal	7	11	15
Incomplétude acceptée	Au minimum 5 candidats	Au minimum 9 candidats	Au minimum 13 candidats
Candidats supplémentaires	Au maximum 9 candidats	Au maximum 13 candidats	Au maximum 17 candidats

- ✓ L'**alternance femmes/hommes** est strictement respectée

Les opérations électorales

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Les bulletins de vote **seront nuls** si :

- X **adjonction ou suppression de noms ;**
- X **modification de l'ordre de présentation des candidats ;**
- X **ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;**
- X non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, **mais ce n'est pas une nouveauté** :
 - bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.



Après 18 ans de services en tant qu'adjoint, je prends ma retraite.

Merci Marc

*** PAS-EN-ARTOIS * INFOS * Janvier 2026 * N° 46 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026

1/ Plaques et panneaux pour ruelles et chemins

Suite au travail de recensement des ruelles et chemins effectué par M. Frédéric Bouthors présenté lors des précédentes réunions, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a fait une demande de devis auprès de la Société Comat & Valco pour la fourniture de 10 plaques et 12 panneaux nominatifs. Ceux-ci équiperont les ruelles du centre de la commune.

Ce devis s'élève à la somme de 1 800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité le devis n° VP350072 de Comat & Valco. Ils décident que la couleur de ces plaques et panneaux sera identique à l'existant soit le bleu et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

Dans un deuxième temps, des recherches seront faites pour signaler les chemins extérieurs par des panneaux en bois.

2/ Droit de préemption sur un bien sis parcelles D 353 et D 993

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un bien sis sur les parcelles D353 et D993 était en vente et que ce bien aurait pu être utile à la commune pour entreposer du matériel communal et des associations, compte à ce jour d'une nécessité de location. La Communauté de Communes par délibération ayant abandonné son droit de préemption, une visite des lieux par le conseil municipal a été faite le 10 janvier.

La décision de préempter est soumise à un vote à bulletin secret.

10 présents + 2 procurations. M. Fabien Jonard souhaite ne pas participer au vote car, par sa profession, il est chargé de la vente du bien.

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletin blanc : 1 voix Pour : 0 voix -

Contre : 10 voix

Le conseil municipal décide de **ne pas faire valoir** son droit de préemption sur le bien sis sur les parcelles D353 et D993.

3/ Projet d'extension d'un commerce

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie M. Théo Huyuk, propriétaire du restaurant au 2 de la place André Werquin. Celui-ci lui a exposé un projet d'extension de son commerce qui se ferait sur la terrasse, propriété de la commune.

Du fait de la complexité de la demande, elle sera examinée lors d'une prochaine séance. Entretiens, des renseignements seront pris sur la faisabilité du projet.

4/ Bordure rue du Châtelet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de Mme Angelina REBELO qui exploite un salon de coiffure rue du Châtelet. Son établissement recevant du public et étant aux normes pour accueillir des PMR, elle souhaite que la bordure soit abaissée au droit de son établissement. Une demande de devis sera faite.

5/ Travaux connexes au remembrement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un tableau récapitulatif financier pour les travaux connexes au remembrement.

La participation des communes s'élève à la somme de 171 585,02 € hors taxes. La commune de Pas-en-Artois devra participer à hauteur de 48 830,25 € hors taxes.

Point sur les travaux connexes au remembrement :

Un remembrement a été fait sur les communes de Pas-en-Artois, Famechon, Thièvres, Orville, Amplier, Pommera, Mondicourt, Halloy. Il a concerné près de 2 798 hectares, 652 propriétaires et une centaine d'exploitants.

Ce remembrement a eu l'obligation de prendre en compte les études d'impact liés aux aménagements fonciers soit la réalisation de travaux d'hydraulique douce.

Un bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFIFI) a été élu le 2 avril 2024 (Président : Monsieur Bertrand LADAN).

Des travaux connexes devront être réalisés : Il s'agit principalement de plantations de haies, de créations de fascines, de bassins de rétention, de fossés à redents, de bandes enherbées.

Le coût de ces travaux (3 678 797,16 € hors taxes) est réparti entre le Département du Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau, les communes ci-dessus sauf Pommera et l'AFAFIFI (taxe annuelle aux propriétaires).

Pour la commune, la participation sera de 48 830,25 € HT soit 58 596,30 € TTC. Cette somme sera à inscrire dans le budget primitif 2026.

Chronologie des travaux :

- Courant février 2026 : Création des fascines et plantations des haies.
 - A compter de juin 2026, travaux de chemins, de fossés, de bassins et d'enherbements.
 - A compter de novembre 2026, travaux du reste des plantations de haies.



Fascine



Fossé à redents



Bassin

Point sur les travaux : église, cabinet médical, dojo :

Eglise :

Vos ardoises signées ont été posées début janvier. Les donateurs seront invités par l'association « Sauvegarde de l'église » à participer courant avril à une assemblée au cours de laquelle un bilan leur sera présenté.

Les travaux devraient être terminés fin février comme prévu.

La bénédiction du coq aura lieu début mars. La date de la pose de ce dernier et du rituel vous sera communiquée ultérieurement.

L'échafaudage sera démonté à l'issue.

Cabinet médical : Les travaux de plâtrerie et de chauffage, électricité sont en cours. Le corps médical emménagera dans les locaux début mars.

A savoir, dès la fin des travaux, le cabinet de la sage-femme sera ouvert du lundi au vendredi sur rendez-vous (Secrétariat : 06 33 40 20 40).

Dojo : Vous êtes nombreux à nous demander quand le dojo sera opérationnel. Cela ne devrait plus tarder, nous sommes en attente des tatamis. Ouverture aux vacances de février.

Hauts-de-France Propres :

Une collecte des déchets le long des routes et chemins sera organisée le samedi 7 mars avec la participation de la Société de Chasse.

Nous vous attendons nombreux à partir de 9h00 devant la salle des fêtes.

A l'issue, une collation sera offerte par la commune.

Stationnement et circulation ruelle Bernard :

La ruelle Bernard est en sens unique sauf pour les riverains qui peuvent « remonter » cette ruelle pour accéder à leur domicile. Malgré le rappel fait dans l'Infos Pas n° 38, les riverains constatent toujours des stationnements gênants à l'entrée de cette ruelle.

Conciliateur de justice :

Les permanences du conciliateur de justice se font en mairie **sur rendez-vous** le mardi matin dès 9h30 :

Les 17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2026.

En dehors de ces jours et pour des problèmes très importants, il se tient à la disposition de tous, par téléphone et par mail :

Hubert Victor, Conciliateur de Justice du ressort du Tribunal Judiciaire d'Arras

Téléphone : 06 08 83 11 97

Mail : hubert.victor@conciliateurdejustice.fr

Inscription liste électorale :

Il ne vous reste que quelques jours pour vous inscrire sur les listes électorales :

- Vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.**
- Vous pouvez **vérifier vous-même votre situation électorale** directement en ligne (via le Répertoire Electoral Unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE).
- L'inscription peut se faire **en ligne** ou **en mairie**. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

Harmonie :

**HARMONIE
DE PAS EN ARTOIS**



FONDÉE EN 1868

L'Harmonie de Pas-en-Artois recrute des musiciens !

Vous jouez d'un instrument et vous avez envie de faire de la musique dans une bonne ambiance ? Rejoignez L'Harmonie de Pas-en-Artois !

- Bonne ambiance conviviale.
- Programme musical varié : Classique, variétés, musiques de films, moderne, ...
- Tous niveaux acceptés : Débutants, en reprise ou confirmés.
- Répétitions le vendredi de 20h30 à 22h30.

Contact : Etienne Paris - 06 49 62 87 37

Venez partager le plaisir de jouer ensemble, on vous attend !

Agenda 1^{er} trimestre 2026 :

31 janvier : Loto de l'US Pas

07 février : Repas dansant « Soirée 80... et plus » de l'APE. Inscriptions au 06 33 96 67 53 jusqu'au 26/01.

21 février : Assemblée Générale du Club de l'Amitié

07 mars : Bourse aux jouets de l'APE

14 mars : Repas du Judo

28 mars : Loto de l'US Pas